



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

Monsieur Marcel Marnach a introduit une demande d'autorisation relative à la stabilisation de la berge du cours d'eau « Wiltz » à Basbellain.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/22/0889.

Troisvierges, le 12 septembre 2022
le bourgmestre
signé Edy Mertens



Transmis en copie à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 8 septembre 2022, no. dossier EAU/AUT/22/0889.

Troisvierges, le 12 septembre 2022
le bourgmestre
signé Edy Mertens



(enlever le 28.09.2022)